



# Réunion DRAJES Rencontre des gestionnaires ALSH

*Le 13 JUIN 2025*

## COG 2023-2027

### La Branche famille renforce son soutien en direction des ALSH

Axe majeur d'intervention de la CAF, l'accès aux loisirs et aux vacances contribue à :

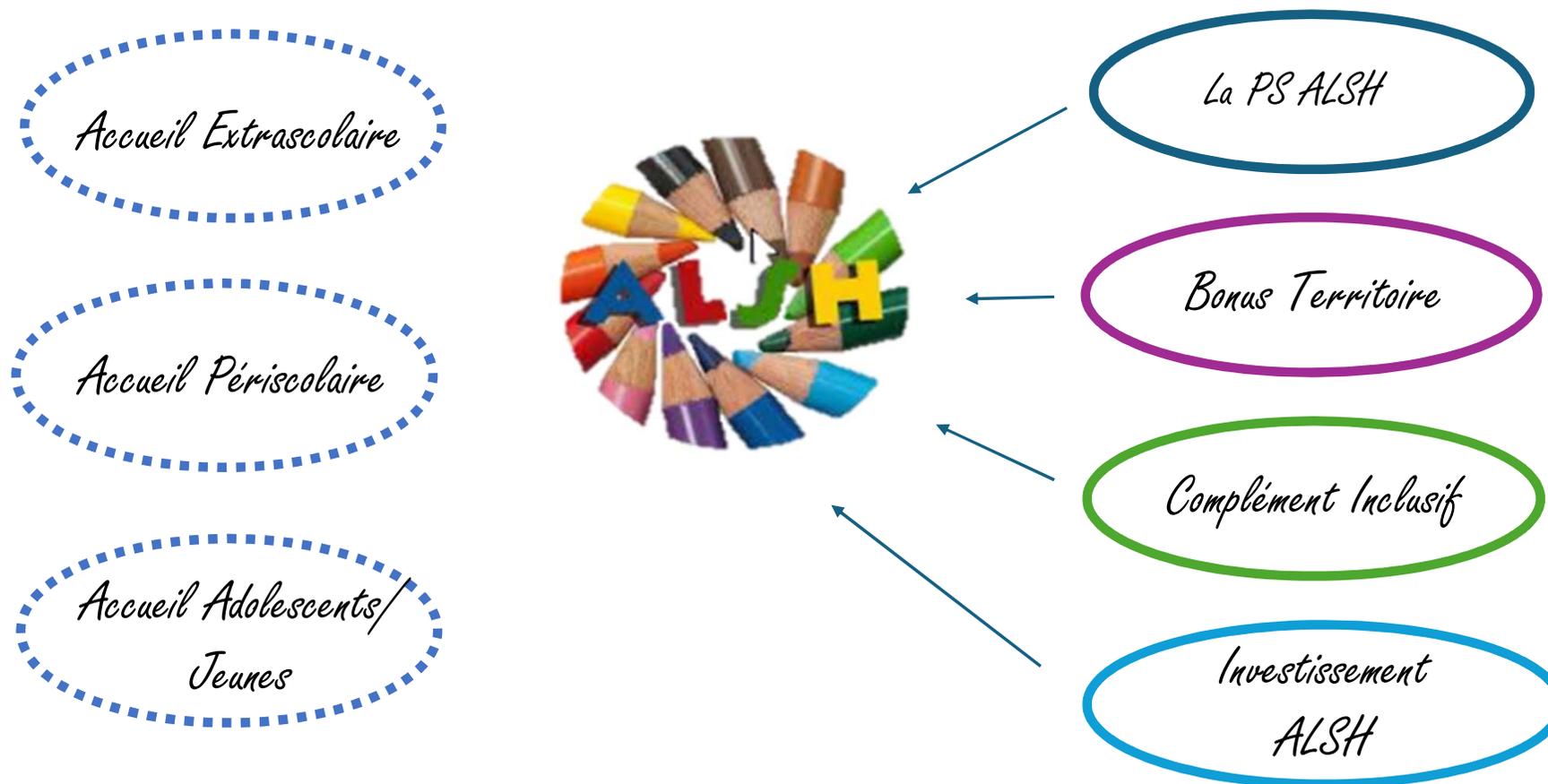
- la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, et s'inscrit dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance ;
- l'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des enfants et des adolescents,
- la lutte contre les inégalités en matière de réussite éducative et d'accès aux loisirs.

De nouvelles mesures intervenues avec la signature de la COG 2023-2027 relancent le soutien des CAF aux ALSH:

- Le déploiement d'un complément inclusif à la PS ALSH pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH,
- Le financement total de la Pause méridienne des ALSH,
- Le Bonus Territoire ALSH,
- Pérennisation et rénovation du plan d'investissement pour les ALSH,

Ces ambitions visent à répondre aux besoins des familles et des collectivités.

## Les différents financements CAF liés à l'accueil de loisirs



## La prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement

La PS ALSH est une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil et de loisirs sans hébergement.

❖ **PS ALSH** : aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil et de loisirs sans hébergement (30% du prix de revient)

### **LES ACCUEILS ELIGIBLES A LA PS ALSH :**

- **Accueil Périscolaire** ( Accueil du mercredi et accueil matin, midi et soir les jours d'école),
- **Accueil extrascolaire** (Accueil réalisé pendant les petites et grandes vacances, Les samedis sans école),
- **Accueil des Adolescents 12-17 ans**
- **Accueils de scoutisme sans hébergement**
- **Accueil de jeunes 14-17 ans conventionnés avec la DRAJES**

❖ **BONUS TERRITOIRE** : Aide au fonctionnement et au développement, pérenne et pluriannuel, destiné aux ALSH soutenus financièrement par une collectivité signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

La convention territoriale globale (CTG) formalise l'engagement de la collectivité auprès de la Caf dans un projet de territoire au service des familles.

❖ **COMPLEMENT INCLUSIF** : Un financement horaire dès la première heure d'accueil d'un enfant ou adolescent bénéficiaire de l'Aeeh (Allocation éducation enfant handicapé)

## AUTRES FINANCEMENTS: PLAN D'INVESTISSEMENT ALSH

**Financement jusqu'à 60%** des dépenses subventionnables dans la limite de plafonds.  
Majoration du financement en cas d'engagement dans une démarche de développement durable.

	Financement socle maximal	Financement maximal majoré/Développement durable « labélisation et certification »
Création ou rénovation, transplantation avec développement de l'offre	270 000€	350 000€
Rénovation, transplantation avec maintien de l'offre	150 000€	180 000€
Achats de matériels	25 000€	X

Le fonds d'aide à l'investissement ALSH permet de financer des projets de :

- Création de nouveaux locaux ;
- Rénovation et transplantation des locaux avec ou sans extension de la capacité d'accueil ;
- Aménagement des locaux ;
- Acquisition du matériel et mobilier

**(Ces aides doivent faire l'objet d'une demande de subvention via la plateforme "démarches simplifiées" ou après vous être rapproché de l'agent de développement de votre territoire)**

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement *Poids financier ALSH 2024*

### - Aides financières collectives :

**Nombre de conventions Prestation de service ALSH signées : 143**

- 29 communes
- 57 gestionnaires

**Prestation de service ALSH : 12 570 616 €**

- PS ALSH : 8 559 730 €
- BONUS TERRITOIRES : 4 010 886 €

### - Aides Financières individuelles :

**Nombre de gestionnaires conventionnés Aide Aux Gestionnaires (AAG) : 112**

**Aide au temps libre : 3 243 553,69 €**

## LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES

### LES AIDES AUX VACANCES ENFANTS & ACCUEIL DE LOISIRS

*Aides destinées aux enfants inscrits en centre de vacances ou loisirs*

#### ❖ Conditions d'attribution :

- ❖ Parents allocataires ayant perçu des prestations familiales au cours du mois d'octobre de l'année N-1 avec :
  - un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €
  - A charge au moins,
    - 1 enfant âgé de 2 ans révolus scolarisés à 17 ans pour l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** .
    - 1 enfant âgé de 3 ans à moins de 20 ans pour l'**Aide Vacances Enfants (camps, colonies et accueil de scoutisme)**

- *Le séjour peut se dérouler en Martinique ou hors de la Martinique,*

- *Le jeune doit être présent 5 jours minimum ou 5 demi-journées (mercredi et samedi) consécutifs.*

#### ❖ Nature et montant de l'aide :

- |                       |                       |                     |                       |
|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| - AVE :               |                       | ALSH :              |                       |
| - QF jusqu'à 500€     | => montant : 30€/jour | QF jusqu'à 500€     | => montant : 13€/jour |
| - QF de 501€ à 1 000€ | => montant : 25€/jour | QF de 501€ à 1 000€ | => montant : 9€/jour  |

#### ❖ Modalités de versement :

- Versement de l'aide à l'organisateur de l'accueil ou du séjour

# Une Nouvelle Organisation CAF territorialisée

## Janick JALTA

0596 66 42 34 / 06 96 45 68 14  
[Janick.jalta@caf972.caf.fr](mailto:Janick.jalta@caf972.caf.fr)

## Betty MARIE-JEANNE

0596 66 42 44 / 0696 45 09 62  
[betty.marie-jeanne@caf972.caf.fr](mailto:betty.marie-jeanne@caf972.caf.fr)

## Eddy HENRY

0596 66 42 84 / 0696 24 68 78  
[eddy.henry@caf972.caf.fr](mailto:eddy.henry@caf972.caf.fr)

## Yonie LIBAR

0596 66 42 61 / 0696 61 01 73  
[yonie.libar@caf972.caf.fr](mailto:yonie.libar@caf972.caf.fr)

## Alice ROSALIE

0596 66 42 39  
[alice.rosalie@caf972.caf.fr](mailto:alice.rosalie@caf972.caf.fr)

## Patryck POMONEL

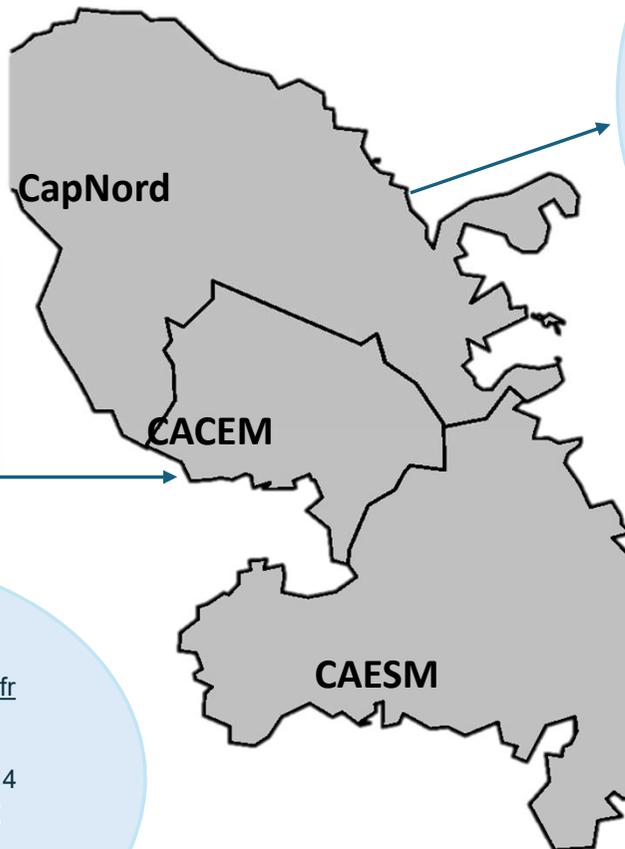
0596 66 42 58  
[patrick.pomonel@caf972.caf.fr](mailto:patrick.pomonel@caf972.caf.fr)

## Elise DARIUS

0596 66 48 38 / 0696 36 27 14  
[elise.darius@caf972.caf.fr](mailto:elise.darius@caf972.caf.fr)

## Murielle YUNG HING

0596 66 49 75 / 0696 36 27 22  
[murielle.yunghing@caf972.caf.fr](mailto:murielle.yunghing@caf972.caf.fr)



## Régine MERANVILLE

05.96.66.42.16 / 06.96.43.12.66  
[regine.meranville@caf972.caf.fr](mailto:regine.meranville@caf972.caf.fr)

## Esther DUNOT

0596 66 42 20/0696 39 05 91  
[esther.dunot@caf972.caf.fr](mailto:esther.dunot@caf972.caf.fr)

## Régine CAUMARTIN

0596 66 48 93 / 0696 36 27 16  
[regine.caumartin@caf972.caf.fr](mailto:regine.caumartin@caf972.caf.fr)

## Elodie LODEON

0596 66 42 53 / 0696 01 73 48  
[elodie.lodeon@caf972.caf.fr](mailto:elodie.lodeon@caf972.caf.fr)

## Régine MERANVILLE

05.96.66.42.16 / 06.96.43.12.66  
[regine.meranville@caf972.caf.fr](mailto:regine.meranville@caf972.caf.fr)

## Maelly LUGSOR

0696 36 27 42 / 0596 66 42 47  
[maelly.lugsor@caf972.caf.fr](mailto:maelly.lugsor@caf972.caf.fr)

## Yolaine RENARD

05 96 66 49 70/06 96 36 27 57  
[yolaine.renard@caf972.caf.fr](mailto:yolaine.renard@caf972.caf.fr)

Sur la Parentalité

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

---